



RÈGLEMENT

LES CAISSES À SAVON DIVATTAISES

Edition 2025

LESCAISSES



Association Les Caisses à Savon Divattaises

Animateurs porteurs du projet :

Mr Joris BAHUAUD – Président – contact@lescaissesasavondivattaises.fr

Mr Sébastien PRUNEAU – Trésorier – contact@lescaissesasavondivattaises.fr

Mr Joris NICOLAS – Secrétaire – contact@lescaissesasavondivattaises.fr



1 Préambule	3
1.1 Evènement	3
1.2 Sécurité	3
1.3 Responsabilité des participants	3
1.4 Règles générales	3
1.5 Définitions	3
2 Règlement Général	4
2.1 Document	4
2.2 Vêtements des pilotes	4
2.3 Les lests	4
2.4 Energie motrice	4
2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre	4
2.6 Remorquages	4
2.7 Géométrie des véhicules	4
2.8 Lubrification et refroidissement	4
2.9 Numéros de course	4
2.10 Responsabilités	5
2.11 Contrôle technique	5
3 Règlement de construction et de sécurité (identique pour un pilote ou un binôme)	5
3.1 Le châssis	5
3.2 Le plancher	5
3.3 Le pare-brise	5
3.4 Les axes	5
3.5 La direction	6
3.6 Les freins	6
3.7 Le siège	6
3.8 La ceinture ou harnais	6
3.9 L'arceau de sécurité	6
3.10 Les pneus	6
3.11 La piste	6
3.12 Les sanctions	6
3.13 Points particuliers	6
3.14 Publicité / sponsoring	6
4 Déguisement et animation	7
5 Inscriptions	7
6 Déroulement de la course	7



1 Préambule

1.1 Evènement

Il est organisé le samedi 7 juin 2025 une course de caisses à savon sur le site du Perthuis Churin, quartier Barbechat, commune de Divatte sur Loire.

1.2 Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières...

Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation. Des secouristes seront présents.

1.3 Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

1.4 Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints sont les seuls compétents.

Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié (s).

Note : Une caisse ne peut effectuer qu'une descente par manche. Elle ne peut se prêter entre deux pilotes pour la même descente.

ATTENTION : LA CIRCULATION SERA MODIFIEE. Certaines routes seront bloquées à la circulation le jour de la course.

Validation et exposition des caisses :

Validation des caisses à savon : elle se fera sur place, à Barbechat au stade, sur la zone de départ à partir du 6 juin à 17h00 (douche et vestiaire sur place). Un parking d'exposition sera prévu.

L'heure du début de la course pourra être modifiée suivant le nombre d'inscriptions.

1.5 Définitions

Caisse à savon : Véhicule de type automobile sans moteur à 3 ou quatre roues (un nombre de roues différent est interdit), ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon. Des systèmes de suspensions des roues sont autorisés. Un système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins. La caisse doit être dépourvue de pédales et chaines. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer. Longueur maxi : 2m70 / Largeur maxi : 1m50 / Hauteur : afin de limiter les risques de déséquilibre une hauteur de 1,50m-2m est recommandée, une garde au sol de 30cm maximum et de 5 cm minimum favorise la tenue de route.



2 Règlement Général

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisses à savons. Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous. A chacun cependant de fixer le curseur, qui peut le plus peut le moins !
On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Le règlement technique s'impose à tous.

2.1 Document

L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire.

Ce document est à joindre (photocopie acceptée) lors de l'inscription.

2.2 Vêtements des pilotes

Pour la descente : Casque, coudière, genouillère, combinaison protectrice obligatoire

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

2.3 Les lests

Ils sont strictement interdits.

2.4 Energie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

2.6 Remorquages

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires.

Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangles de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long, et muni à chaque extrémité de mousquetons. L'usage de câble métallique est interdit. **Toutes responsabilités seront à la charge des coureurs en cas de casse lors de la remontée.**

2.7 Géométrie des véhicules

Des systèmes de réglage de la géométrie, de la garde au sol, de la suspension sont autorisés. Des systèmes modifiant les paramètres aérodynamiques du véhicule pendant la course sont autorisés. L'énergie développée pour actionner ces systèmes doit être uniquement mécanique.

2.8 Lubrification et refroidissement

Les systèmes de lubrification ou de refroidissement des organes tournants pendant le parcours sont interdits (par exemple réservoirs, aérosol, etc.).

2.9 Numéros de course

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.



2.10 Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc. Chaque pilote devra être couvert par une responsabilité civile.

2.11 Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote se tient à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousqueton.

3 Règlement de construction et de sécurité (identique pour un pilote ou un binôme)

3.1 Le châssis

Le poids total de la caisse ne doit pas dépasser 150 kg.

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon (écrou Nylstop) ou des colles et pâtes de freinage de filets...

3.2 Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

3.3 Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

3.4 Les axes

Les axes doivent être de structure acier, et fixés solidement aux essieux ou au châssis sans la possibilité de flexion. Par cela on comprend même la possibilité de fixation de l'axe au châssis en utilisant un fourreau avec des roulements dans lesquels il peut pivoter librement. Cependant, les caisses à savon sans axe construites avec des roues de vélos, tracteurs tondeuses sont acceptées.



3.5 La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon.

3.6 Les freins

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues. Pas de freins au sol.

3.7 Le siège

Le ou les sièges doivent être fixés au plancher ou au châssis.

3.8 La ceinture ou harnais

La ceinture et/ou harnais est obligatoire. Pour le Harnais, un système à 3 points est conseillé de type rallye. Le harnais doit être porté serré pendant tout le parcours (descente et remontée). Le harnais de protection du pilote ou la ceinture doit passer sur l'arceau ou sur le siège si le siège est suffisamment solide. Une ceinture ventrale est tolérée.

3.9 L'arceau de sécurité

L'arceau de sécurité est obligatoire. Il doit être fixé solidement au châssis sur chaque côté et retenu par un appui fixé à l'arrière du châssis. Le tube utilisé doit être de diamètre minimum 25 mm, épaisseur minimum 2mm.

3.10 Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

3.11 La piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc...). Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

3.12 Les sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation.

3.13 Points particuliers

Les carcasses de voitures sont interdites. **Les fumigènes avec étincelle sont interdits**

3.14 Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits (sauf nom caricaturé l'humour reste de mise). Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.



4 Déguisement et animation

Le déguisement et l'animation seront pris en compte lors du résultat des concurrents

5 Inscriptions

Pour valider son inscription, il faut :

**Disposer d'une assurance responsabilité civile (demander une attestation chez votre assureur)
Joindre le règlement signé (envoyer par mail à l'adresse : contact@lescaissesasavondivattaises.fr (en objet participant))**

Un chèque de caution de 150€ doit être envoyé lors de l'inscription (celui-ci sera prélevé en cas de désistement après le 1^{er} mai 2025, sauf cas exceptionnel selon la décision de l'association).

Être majeur

Les différents documents doivent **nous parvenir avant le 31 janvier 2025.**

Le prix de l'inscription est de 36€ par écurie pour un seul pilote (1 PASS ECURIE = 1 pilote et 2 équipiers) et de 48€ par écurie pour une voiture double (1 PASS ECURIE=2 pilotes et 2 équipiers)

Des inscriptions le jour de la course sont impossibles.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

La participation des concourants pour la saison 4 est limité à 50 caisses à savon.

Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments).

Date d'ouverture des inscriptions : le 1 septembre 2024

Fermeture des inscriptions : dans la limite des 50 participants sur le site internet :

<https://www.lescaissesasavondivattaises.fr/> dans rubrique Billetterie

6 Déroulement de la course

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément. La course se déroulera sur 1 manche

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur présentation / animation et de leur chronomètre (2 catégories distinctes pour les caisses simple ou double pour la vitesse).

Une zone restauration et buvette sera organisée afin d'accueillir les spectateurs et vos familles. Des chapiteaux vous permettront de vous restaurer.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Fait à

Le

Nom prénom signature de chaque participant avec la mention " lu et approuvé ".